

Le producteur de brioche vendéenne [THOMAS BRIOCHE](#) / T : 02.51.62.85.85 vient de recevoir une mise en demeure de la part de la préfecture de la Vendée. L'arrêté qui vient d'être pris fait suite au constat des services préfectoraux, qui ont observé des pollutions d'eau au niveau de son site d'Essarts-en-Bocage. www.thomasbrioche.com